L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

Janvier 2022

2021 aura été une année bousculée pendant laquelle nous avons vécu au rythme d'une crise sanitaire dont nous ne voyons toujours pas la fin. Les nouvelles contraintes du gouvernement, qui a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'à fin juillet 2022, nous obligent à annuler la cérémonie des vœux prévue le 9 janvier ainsi que le repas des anciens programmé le 23.

On l'avait presque oubliée cette crise mais voilà...La tendance qui se dessine montre une reprise de l'épidémie. Elle continue d'influer sur nos modes de vie et nous incite à rester vigilants. Je vous invite à respecter les gestes barrières au maximum et à vous faire vacciner si ce n'est pas encore fait. C'est collectivement que nous vaincrons ce virus.

Malgré tout, ces fêtes de fin d'année doivent rester un moment de joie et de bonheur partagé avec vos proches.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de très belles fêtes de fin d'année !

Patrick Goux

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2021

Sortie du Triangle Vert
Après discussion et analyse de l'étude d'impact établie par la DGFIP (direction générale des finances publiques) le conseil donne son accord aux délégués de la commune pour définir les conditions de sortie du Triangle Vert.

Renégociation des prêts bancaires
Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renégocier de manière globale les emprunts souscrits auprès de la Banque Populaire pour une durée de 14 ans, au taux de 1,24 %.

Le prêt bancaire de 125 000 € voté au budget primitif 2021 sera réalisé pour la fin de l'année 2021.

Panneaux photovoltaïques
Le Conseil municipal décide d'engager les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes, cette opération réalisée et financée par le SIED (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département) présente un intérêt en termes de développement durable.

Assiette des coupes
Yves SERGENT expose l'assiette des coupes de bois. Il informe également le conseil de la possibilité de faire exploiter une parcelle par une entreprise.

Elevage industriel de volailles
Un projet d'élevage industriel de volailles à Calmoutier est soumis à l'avis du Conseil municipal. Considérant les risques environnementaux, notamment les rejets d'effluents sur le bassin de la Colombine, le conseil donne un avis défavorable à ce projet.

Assainissement
Après présentation, le Conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Séance du 13/11/2021

Défibrillateurs
A partir du 1er janvier 2022, les communes devront installer un défibrillateur dans les ERP (Etablissements Recevant du Public). Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat, le Conseil municipal décide de participer au groupement de commandes porté par la CCTV.

Séance du 10/12/2021

Rapport sur l'eau
Alyette JACQUES présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS), Le Conseil adopte ce rapport à l'unanimité.

Conventions avec le Centre de Gestion
Le Maire propose de renouveler la convention « service de prévention et d'accompagnement pour le maintien dans l'emploi » avec le Centre de Gestion 70. Cette convention permet de répondre aux obligations réglementaires liées à la santé et à la sécurité des agents. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention.

Le Maire est également autorisé à signer avec le CDG 70, la convention pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et de sexisme dans la fonction publique.

Déneigement
Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le GAEC de Champ le Roy pour le déneigement des voies communales.

Questions diverses :
Considérant le bon état de notre éclairage public, la proposition du SIED 70 concernant notamment leur maintenance est rejetée par le Conseil municipal.

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux, soit sur le site internet de la commune, soit au tableau d'affichage de la Mairie.

En cette période sanitaire compliquée, n'hésitez pas à faire appel à la mairie en cas de difficultés auxquelles vous pourriez être amenés à faire face.

L'année 2022 est une année électorale…
Election présidentielle :
Premier tour : 10 avril 2022
Deuxième tour : 24 avril 2022
Elections législatives :
Premier tour : 12 juin 2022
Deuxième tour : 19 juin 2022

URBANISME

A partir du 01 janvier 2022, chacun pourra effectuer ses « Démarches URBANISME » en ligne

Pour les particuliers cela concernera :

- les déclarations préalables
- les permis d'aménager
- les permis de construire, en général
- les permis de construire une maison individuelle ou ses annexes, comprenant ou non des démolitions
- les permis de démolir

La connexion au guichet numérique est simple, sécurisée. La dématérialisation facilite l'instruction des demandes.

Plusieurs étapes :

- 1 Connectez-vous sur **https//urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/**
- 2 Créez un compte ou connectez-vous via France CONNECT.
- 3 Formulez votre demande et envoyez les pièces requises dans les formats spécifiés.
- 4 Vous recevez un accusé de réception.
- 5 vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en temps réel, sur votre compte.

Une assistance est possible sur le site : **www.service-public:fr/particuliers** à la rubrique logement, puis Urbanisme.

CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire n'est, hélas, pas terminée. Elle connaît des hauts et des bas qui nous empêchent de vivre normalement.

Dans ces circonstances, nous avons dû renoncer à organiser le traditionnel « repas des anciens », initialement prévu le dimanche 23 janvier 2022.
Toutes les personnes concernées par l'invitation à ce repas, recevront, dans le courant du mois de janvier, un « colis gourmand », offert par la municipalité.

Port du masque

Suite à la reprise de l'épidémie de COVID 19, un nouvel arrêté préfectoral, daté du 16 novembre 2021 prescrit l'obligation du port du masque, en particulier dans les établissements recevant du public, sur le parvis des établissements scolaires, aux arrêts de bus, etc…
Pour Colombe, cela signifie qu'à la Mairie, à la bibliothèque, etc., chacun doit porter le masque.
C'est également le cas pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école ou qui les attendent en fin de journée scolaire.

JEUNESSE ET SPORT

L'assemblée générale des médaillés de « Jeunesse et Sport » s'est tenue à Colombe, le 25 septembre 2021, en présence du député, Christophe LEJEUNE, des principaux représentants des services départementaux de l'UNSS, du CDOS, de l'Inspection Académique et de Alyette JACQUES, première adjointe qui représentait la commune de Colombe.
A l'issue de cette assemblée, les lauréats de la promotion 2020 ont reçu leur médaille.

TRAVAUX

Arrêt de bus devant l'école

Les années précédentes, un minibus effectuait le ramassage scolaire entre Colombe et Villers. Depuis cette année, c'est un bus qui effectue les navettes. Afin de sécuriser les usagers, un aménagement de l'arrêt de bus, conforme à la réglementation, a été mis en place.

Cela implique deux conséquences :

- Désormais, les véhicules doivent patienter quelques instants en attendant que le bus redémarre.
- Lorsque le bus n'est pas présent, des panneaux indiquent le sens de priorité que chacun doit respecter.

Le remplacement des barrières mobiles par des barrières définitives achèvera d'assurer la sécurité des enfants.

DECORATIONS DE FIN D'ANNEE

Malgré des conditions météorologiques difficiles, les décorations de Noël ont été installées dans le village

Ce sont d'abord les panneaux lumineux qui ont été posés tout au long de la grande rue, par une entreprise agréée.

Ensuite, plusieurs sapins ont été implantés en plusieurs endroits de Colombe et d'Essernay.

Ces sapins ont été décorés par des personnes bénévoles.

Boules, et paquets enrubannés, ainsi que des guirlandes électriques enjolivent ces arbres de Noël.

Cérémonie du 11 novembre

En raison de la pandémie, la commémoration de l'armistice n'avait pas pu avoir lieu en public l'an dernier en 2020.
Cette année, de nombreuses personnes se sont retrouvées autour du Monument aux Morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France et écouter le discours du secrétaire d'état aux anciens combattants, lu par Michel ARDRY, notre correspondant « Défense Nationale ».

Les enfants des écoles ont ensuite lu des poèmes et chanté l'hymne national.

Ramassage des ordures ménagères

En 2022, le ramassage des bacs ordures ménagères aura lieu, comme précédemment, les mercredis des semaines paires (sortir les bacs le mardi soir).
Par contre, petit changement, le ramassage des **bacs de tri aura lieu les vendredis** (et non plus les mercredis) des semaines impaires (sortir les bacs le jeudi soir).
Chaque foyer a reçu dans sa boîte aux lettres le calendrier des collectes 2022, en même temps que la revue « Le Triporteur.»

Entretien des haies

L'entretien des haies végétales incombe aux habitants, propriétaires ou locataires, comme stipulé dans le règlement départemental de voirie.
Rappelons que ces haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public et ne doivent pas dépasser deux mètres de hauteur.

De même, les habitants doivent entretenir les arbres plantés proches des limites de leur terrain. Il est nécessaire de faire en sorte que les branches n'empiètent pas sur le domaine public. Et surtout, après plusieurs années de météo capricieuse, il faut éliminer les branches qui seraient susceptibles de chuter sur la voirie communale ou chez les voisins.

Pour finir, comme pour la neige en hiver, les habitants sont responsables du ramassage des feuilles mortes sur le trottoir qui se trouve devant leur logement.
Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

Ecoles

Suite à une légère remontée des effectifs au sein du regroupement pédagogique intercommunal de Colombe les Vesoul et Villers le Sec, l'Inspection Académique a décidé de la réouverture provisoire d'une quatrième classe.

Comme c'était le cas auparavant, cette quatrième classe a été installée à Villers le Sec.
L'avenir de cette classe supplémentaire dépendra des effectifs constatés en juin 2022.

Stérilisation des chats errants

La deuxième phase de la campagne de stérilisation des chats errants a débuté le 09 octobre 2021 avec l'appui de la fondation « 30 millions d'amis ».
Les personnes volontaires se sont retrouvées à la mairie afin de mettre au point les procédures.

Plusieurs animaux ont d'ores et déjà été opérés. Ils ont ensuite été soignés par ces personnes bénévoles.

INCIVILITES

Ces photos montrent certaines incivilités auxquelles les services communaux sont régulièrement confrontés…

Déchets divers abandonnés au bord de la route, sacs poubelles entassés sur les aires de pique-nique, ou encore masques anti-covid usagés jetés le long des trottoirs…

Encore une fois, rappelons que le temps passé à gérer ces déchets, c'est du temps perdu pour des tâches plus utiles à la communauté.

Déjections animales

Encore une fois, il est demandé aux maîtres d'animaux domestiques (chiens ou chats) de se charger de l'élimination des déjections que leur petites bêtes laissent devant les portes du voisinage.

FORÊTS

La forêt française a été durement touchée par trois années de sécheresse.

Il suffit de sillonner nos routes de campagne pour avoir une idée de la situation sanitaire dans laquelle se trouvent nos massifs forestiers : sapins complètement secs dû à l'attaque de scolyte (insecte xylophage des arbres résineux), dépérissement des arbres feuillus éprouvés par le manque d'eau et autres champignons comme la « chalarose » du frêne qui se fixe sur les racines de ce dernier, les détruisant totalement.

Le développement de ces ravages a été accentué par la chaleur des étés 2018 à 2020, le stress hydrique de ces mêmes années et les hivers de plus en plus doux.

La forêt communale de Colombe n'a pas échappé à ces calamités. Elle est d'autant plus durement touchée, que le sol de notre massif est très superficiel, c'est à dire que nos arbres poussent sur de la roche, ce qui augmente les effets négatifs du manque d'eau.

Pour le bois de notre village, cette crise sanitaire se traduit par une perte du capital forestier. En effet, il faut anticiper l'exploitation d'un nombre d'arbres plus important, sans pour autant augmenter le montant des ventes de bois.

Les arbres exploités sont souvent déclassés car les ravageurs par lesquels ils sont atteints diminuent les qualités mécaniques et esthétiques de ces bois.

De plus, lorsque nos grumes arrivent sur un marché déjà inondé, leur prix est nettement inférieur à un prix d'achat en année « normale ».

Autre conséquence : il existe un véritable risque de chute de branches ou d'arbres affaiblis. Il convient d'être très prudent lors de promenades dans les chemins forestiers, notamment à la suite de grandes bourrasques, et de ne pas s'y aventurer en cas de vents forts.

Toutes ces alertes que nous envoie la nature sont les conséquences d'un réchauffement climatique évident, qu'il est urgent de tenter d'endiguer.

Chacun à son échelle, a la capacité de participer à la préservation du climat.

Lot d'arbres abattu récemment : la couleur rouge ou marbrée visible sur les troncs montre l'altération du bois, ce qui diminue fortement sa valeur.

Après une année 2020 presque totalement endormie, le CALC s'est enfin réveillé en 2021, et a offert aux colombois et colomboises plusieurs occasions de se retrouver.

14 juillet

A l'occasion de la fête nationale, après l'apéritif offert par la Mairie, un «pique-nique tous ensemble» était proposé aux habitants. Malheureusement, la météo nous a contraint à nous réfugier à l'abris dans la salle des fêtes

Colomb'in Rock

Afin de limiter le nombre de personnes présentes sur le site au même moment, en raison des restrictions sanitaires, le festival a été cette année organisé sur deux soirées, les 13 et 14 août.

Les artistes, les spectateurs, les bénévoles, la météo, tout a contribué à la réussite de cette édition 2021.

1300 personnes le premier soir et 2400 le deuxième ont applaudi les chanteurs et les musiciens.

Vide-greniers dans les rues du village du 29 août

Après une année d'interruption, les exposants sont revenus aussi nombreux qu'auparavant.

Et les visiteurs se sont pressés devant les stands tout au long de la journée.

Les clubs

Dés le début du mois de septembre, les différents clubs ont repris leur fonctionnement.

- **Club « cardio-boxing »**

Responsables: Christian Humbert et Jean-François Fleytoux.

Ce club se réunit chaque lundi soir.

- **Club « gymnastique »**

Responsable: Jocelyne Goux.

Les séances ont lieu chaque mercredi soir.

- **Club des anciens « Le Fil d'Argent »**

Responsable: Hubert Boffy.

Les réunions ont lieu à la salle des fêtes, comme auparavant, tous les jeudis après-midi.

- **Club Théâtre « Troupe de la Colombine »**

Ce club est actuellement en phase de réflexion en raison du départ, pour diverses raisons, de plusieurs comédiens

Trail de la Colombine au clair de la lune

Le 25 septembre au soir, plusieurs circuits étaient proposés: un circuit « marche » de 10 km, et 2 circuits « trail » de 10 ou 15 km.

Environ 700 personnes ont participé à cette édition, heureuses de pouvoir à nouveau courir ou marcher tous ensemble.

Soirée Dégustation de Vins Primeur,

Environ 70 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes, le 19 novembre, pour déguster vins primeurs, charcuteries et fromages, dans une ambiance « bistrot »

Les activités prévues en 2022 sont indiquées , dans la rubrique « agenda » en page 8

ACTIVITES SPORTIVES

Le Football Club de Colombe revit !!!

Les jeunes (nés entre 2009 et 2016) se sont à nouveau inscrits en nombre aux activités du F.C.Colombe. Il y a donc environ 50 licenciés (contre 17 l'année dernière) dans les sections U6 à U13.
Les équipes séniors comptent, elles, environ 60 licenciés. Elles se composent de trois équipes garçons et d'une équipe fille.
Le club comprend également une dizaine de dirigeants et entraineurs bénévoles.
Ce qui fait que le club est composé d'environ 120 licenciés au total.
Chaque groupe participe à une ou deux séances d'entraînement par semaine.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le président du club, Anthony SELVAIS.
selvais.anthony@orange.fr

PASS SANITAIRE

En cette période de crise sanitaire, lors des manifestations organisées par le CALC, la Mairie (ou par tout autre organisme), il est demandé aux participants de présenter un « pass sanitaire ». Cette démarche a malheureusement contrarié plusieurs personnes.
Il faut bien que chacun comprenne qu'il s'agit là d'une démarche obligatoire, prescrite par la réglementation, et à laquelle les organisateurs de toutes les manifestations, dans tout le pays, sont bien obligés de se conformer.
Il est fort probable que cette obligation dure encore plusieurs mois.
Et donc, la présentation d'un « pass sanitaire » continuera d'être demandée aux participants aux différentes manifestations.
Que chacun soit ici remercié pour sa compréhension.

AGENDA

Cet agenda est susceptible de subir quelques changements en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

CALC: 04 février 2022 à 20h30: Assemblée générale
Marche du CALC

CALC: 05 février à 20h30: Théâtre d'improvisation avec la troupe « La Chips improvise »

CALC: 19 mars : Soirée Saint Patrick , musique irlandaise.

CALC: Samedi 16 avril: Chasse aux œufs pour les enfants.

CALC: 23 avril : Sortie VTT nocturne

CALC: 22 mai: Marche populaire.

CALC: 05 juin: Sortie vélo sur les rives du Doubs.

CALC: 26 juin: Sortie Canoë sur l'Ognon.

Mairie et CALC: 13 juillet: Fête nationale.

BREVES

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Ouverture au public:
Lundi et mardi 14 h 00 à 18 h 00
Jeudi et vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

Permanences des élus
Mardi : 18 h 30 à 20 h 00
Samedi : 10 h 30 à 11 h 30

TENNIS

Les adhésions au tennis sont annuelles.
Elles sont à renouveler,
à partir du 01 janvier au prix de **5€** par joueur.

Inscription auprès de:
Michel FLORENTIN
06 70 35 21 57

DÉCHETTERIE DE QUINCEY

HORAIRES D'HIVER

Du mardi au samedi:
de 8 h 30 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16h 30

Fermé lundi et dimanche

Réalisation et mise en page : Michel FLORENTIN
Directeur de publication: Patrick GOUX
Contact : 03 84 75 66 39 **Courriel :** mairie.colombelesvesoul@orange.fr **Site** : www.colombelesvesoul.fr